

Boîtes aux lettres copropriété

Par Scsc, le 31/01/2021 à 18:55

Est-ce qu'un propriétaire qui n'utilise pas sa boîte aux lettres peut la prêter à une personne extérieure à la copropriété ?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]